

**Guide 2024/2025 des inscriptions administratives en ligne des candidat.e.s
admis.e.s via la procédure Etudes en France**

Votre inscription administrative se déroulera en 5 étapes :

- **ETAPE 1 : CVEC**

Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) auprès du CROUS (cvec.etudiant.gouv.fr) et télécharger votre attestation avec le QR code.

- **ETAPE 2 : Procéder à votre inscription administrative**

Vous devrez réaliser votre inscription en ligne du 9 juillet au 24 juillet 2024 et du 26 août au 20 septembre 2024 (Pré-rentrée universitaire 9/09 et rentrée universitaire 16/09).

[Le Service des Relations Internationales de l'Université Paris Nanterre](#), vous adressera un identifiant.

Cet identifiant ainsi que votre date de naissance vous permettront d'effectuer votre inscription administrative en vous connectant à l'adresse suivante :

<https://iaprime.parisnanterre.fr>

- **ETAPE 3: Activer votre compte étudiant de l'université Paris Nanterre**

Vous recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour accéder à votre portail numérique afin de :

- Pouvoir téléverser les pièces justificatives demandées lors de votre inscription administrative,
- Réaliser votre inscription pédagogique pour certaines Unités de Formation et de recherche (UFR),
- Consulter vos notes,
- Imprimer un certificat de scolarité,
- Vous réinscrire l'année suivante.

Si vous n'avez pas reçu de message ou bien si la date d'activation est dépassée, vous devez vous rendre sur ce lien : <https://identite.parisnanterre.fr/>

- **ETAPE 4: Transmettre les pièces justificatives**

Accéder à l'application [PJ WEB](#)

Vous devez déposer les pièces scannées au préalable (pièce d'identité, diplômes, attestation de CVEC, photo, etc.).

Pour déposer une pièce dans l'application, cliquez sur la croix verte.

Une fois les pièces déposées, n'oubliez pas de cliquer sur les boutons "CONFIRMER" puis sur "QUITTER" et de vérifier que les pièces sont indiquées « Transmise ».

Si vous n'avez pas toutes les pièces, vous pouvez revenir à tout moment dans l'application PJ-WEB. N'oubliez pas, à chaque fois, de confirmer avant de quitter.

En l'absence de transmission de l'intégralité des pièces justificatives attendues, votre dossier d'inscription administrative en ligne ne pourra être validé et votre inscription sera ensuite annulée. Vous devez donc impérativement veiller à la complétude de votre dossier d'inscription en ligne.

Attention : Pour une inscription en licence 1ère, 2e ou 3e année de STAPS ou en licence professionnelle de STAPS, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. N'attendez pas pour prendre rendez-vous avec votre médecin. Téléchargez le document à faire compléter:

https://ufr-staps.parisnanterre.fr/medias/fichier/certificat-medical-a-produire-pour-une-inscription-en-staps_1619704340817-pdf

- **ETAPE 5: Réaliser votre inscription pédagogique**

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués :

<https://etudiants.parisnanterre.fr/inscriptions-pedagogiques>



Si vous êtes une personne en situation de handicap, avec un trouble de santé ou une maladie invalidante, avec des besoins spécifiques, mettez-vous en relation avec le Service Handicap et Accessibilités (SHA) :

<https://api.parisnanterre.fr/accueil-sha>

Service Handicaps et Accessibilités (SHA)

Bâtiment Jean ROUCH

Salle R05 - Rez-de-chaussée

Courriel : servicehandicap@liste.parisnanterre.fr